

# Montreuil'infos



Montreuil  
sur Maine

Eté 2025



[www.montreuil-surmaine.fr](http://www.montreuil-surmaine.fr)

# MOT DU MAIRE

Chères habitantes, chers habitants,  
L'été est là, et avec lui reviennent les moments de convivialité que nous aimons tant partager ensemble. Cette année encore, la Festi'Guinguette est au cœur de nos réjouissances estivales ! Rendez-vous désormais incontournable de notre commune, cet évènement allie bonne humeur, musique, et rencontres chaleureuses. Sur la continuité des deux premières éditions, cet évènement s'installe durablement grâce à une programmation locale, une organisation bénévole efficace, et des aménagements toujours plus adaptés (agrandissement de la scène, amélioration des installations techniques, valorisation de l'espace vert...). Le bouche-à-oreille fonctionne, les artistes et les partenaires locaux sont au rendez-vous. Cette belle reconnaissance, nous la devons à notre dynamique associative, que nous soutenons activement avec la communauté de communes.

Un mot sur la journée citoyenne : cette année, le conseil municipal a décidé de ne pas reconduire cette initiative, faute de participants suffisants lors des précédentes éditions. Nous restons néanmoins convaincus de l'importance du vivre-ensemble et de la participation citoyenne, et restons à l'écoute de vos propositions pour faire vivre notre commune autrement, ensemble.

Enfin, côté urbanisme, nous poursuivons notre engagement pour un développement harmonieux de notre village. Le lotissement du Grand Clos connaît un bel engouement : sur les 10 lots proposés à la vente, 7 sont d'ores et déjà vendus. Ce dynamisme confirme l'attractivité de notre commune et l'intérêt qu'elle suscite auprès de nouveaux foyers.

L'équipe municipale vous souhaite à toutes et à tous un très bel été, plein de découvertes, de festivités et de moments partagés.

Le Maire

Vincent VIGNAIS



## ► SOMMAIRE

- Mot du maire ..... 1
- Principales décisions du conseil municipal ..... 2
- Actualités de la commune ..... 4
- Enfance ..... 8
- Jeunesse ..... 9
- Les aînés ..... 10
- Les actions sociales ..... 11
- Divers ..... 12
- Les annonceurs ..... 15

**Gardons le contact !**

### **Suivez la page Facebook :**

@CommuneMontreuilSurMaine

### **Utilisez la boîte à idées :**

communicationmontreuilurmaine@gmail.com

### **Mairie**

☎ 02.41.95.32.03

✉ mairie@montreuilurmaine.fr

🌐 <http://www.montreuilurmaine.fr>

### **Horaires d'ouverture :**

Lundi : 9h - 12h

Mercredi : 9h - 12h, 15h - 17h (sur RV)

Vendredi : 14h - 17h30

Samedi : 10h30 - 12h

# PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL PRISES ENTRE NOVEMBRE 2024 ET MAI 2025

## ► BÂTIMENTS

### ➔ Cimetière

#### ▪ Adoption du règlement intérieur

Le conseil municipal valide la mise à jour du règlement intérieur du cimetière. Il sera mis à disposition des usagers (via le site internet et au cimetière).

#### ▪ Validation des tarifs des concessions

- Concession 2 m<sup>2</sup> - 15 ans : 160 €
- Concession 2 m<sup>2</sup> - 30 ans : 270 €
- Caverne - 15 ans : 300 €
- Caverne - 30 ans : 500 €
- Case de columbarium - 15 ans : 400 €
- Case de columbarium - 30 ans : 700 €
- Plaque jardin du souvenir - 15 ans : 100 €

### ➔ Salles communales : Validation des tarifs

Le conseil municipal a validé la révision des règlements intérieurs des deux salles et décide de maintenir les tarifs de location de la salle des fêtes et de l'Espace Maine.

#### ▪ Espace Maine

	Habitants de la Commune	Associations, entreprises, particuliers HORS COMMUNE
Vin d'honneur	50 €	80 €
Repas familial ou amical	80 €	110 €
2ème journée consécutive	50 €	80 €
Caution	500 €	500 €

#### ▪ Salle des fêtes

	Habitants de la Commune	Associations, entreprises, particuliers HORS COMMUNE
Vin d'honneur	50 €	80 €
Repas familial ou amical	130 €	160 €
2ème journée consécutive	70 €	100 €
Caution	500 €	500 €

### ➔ Achat des parcelles A 412 et A 413 sur lesquelles se trouve une chapelle

Sur proposition de l'indivision consorts SAULOU, le conseil municipal valide l'acquisition au prix symbolique d'un euro de ces parcelles et de la chapelle.

## ► AMÉNAGEMENT

### ➔ Place de la mairie

Le conseil municipal valide la signature de l'avenant n°2 pour des travaux supplémentaires d'un montant de 8 302,83 € HT. Le coût du marché est ainsi porté à 171 274,33 € HT soit 205 529,20 € TTC.

## ► ECOLE

### ▪ Convention numérique scolaire entre la CCVHA et la commune de Montreuil-sur-Maine

La Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA), dans le cadre de sa politique de développement de l'accès au numérique dans les écoles primaires, a équipé en outils informatiques et numériques l'école "Les Queniaux". Cette convention ayant expirée le 31 décembre 2022, il est décidé d'en conclure une nouvelle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2029.

### ▪ Montant de participation aux frais de fonctionnement des élèves hors commune

Pour les communes ne possédant pas d'école, une participation financière est sollicitée pour les enfants des communes fréquentant l'école « Les Queniaux ». Le conseil municipal fixe le montant à 860,00 € par élève la participation pour l'année scolaire 2024/2025.

### ▪ Participation au fonctionnement de l'école

Le conseil municipal décide de fixer à 48,50 € par élève la participation aux frais de fonctionnement de l'école pour 2025 soit 4 607,50 € pour 95 élèves.

## ► DIVERS

### ➔ Fonds de concours

Versement de fonds de concours au SIEML pour les opérations de réparation du réseau d'éclairage public suivants :

Réparations effectuées	Montant de la dépense Net de taxe	Montant à régler au SMIEL (75 %)
Remplacement d'un driver n°118 Le Bois marin	235,84 €	176,88 €
Remplacement d'un driver n°144 - Le Bois Marin	287,15 €	215,36 €
Pose d'une lanterne n°145 - Le Bois Marin	1016,49 €	762,37 €
Remplacement d'une lanterne n°113 - Chemin des Mariniers	1083,87	812,90 €
Remplacement d'une lanterne n°152 - Chemin des Mariniers	1083,87 €	812,90 €
Pose marche forcée	397,90 €	298,43 €

➔ **Avis favorable à la demande d'autorisation environnementale pour le projet de travaux de dragage et d'entretien du domaine public fluvial du bassin de la Maine**

➔ **Convention de mise à disposition du service commun du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) du Segréen pour l'instruction des autorisations relatives à l'occupation et au droit des sols (ADS)**

Cette convention fait suite à l'instauration de la dématérialisation des ADS au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Le conseil autorise le maire à signer la convention avec le PETR du Segréen, relative à la mise à disposition du service commun et à de la dématérialisation des ADS pour trois ans du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2027.

➔ **Subventions**

▪ **Associations**

Le conseil municipal vote les subventions suivantes pour un montant total de 2 577 € :

➔ **Associations communales**

- Amis de la grotte de Montreuil : 180 €
- APAE de l'école Les Queniaux : 180 €
- Club Le Petit Montreuillais : 180 €
- Comité des fêtes : 180 €
- Détente Dynamisme Montreuillaise : 180 €
- Groupement de protection des cultures : 230 €
- Société L'Union : 180 €
- Association Sportive et Culturelle : 180,00 €
- ASC - section théâtre : 180 €
- ASC - Atelier des petites fées : 180 €
- ASC - Festi'Guinguette : 180 €
- ASC - Photo Imagine 49 : 180 €

➔ **Autres associations**

- ADAPEI 49 - Angers : 48 €
- ADMR - Le Lion d'Angers : 82 €
- ASURE - Segré-en-Anjou-Bleu : 17 €
- Association pour le Don du sang : 53 €
- MFR - Fougères (1 élève) : 17 €
- Les Restaurants du Coeur - Angers : 100 €
- Fondation Perce Neige : 17 €
- Le Souvenir Français - Le Lion d'Angers : 35 €

▪ **Indemnité de gardiennage de l'église**

Le conseil municipal décide d'allouer à M. Alain GUINEL, gardien de l'église, une indemnité de 125 € pour l'année 2025.

▪ **CCAS**

Afin d'équilibrer le budget 2025 du CCAS, le conseil municipal décide le versement d'une subvention de 1 118,80 € du budget communal au budget du CCAS.

➔ **Taux des taxes directes locales - année 2025**

Pour équilibrer le budget communal 2025, il est nécessaire de fixer le taux des taxes directes locales. Le conseil municipal décide une hausse des taux de 1 % sur les 3 taxes directes locales, fixant les taux suivants :

- Taxe foncière - bâti : 39,60 %
- Taxe foncière - non bâti : 37,52 %
- Taxe d'habitation : 12,77 %

Le produit attendu est de 273 266€.

➔ **Avis sur la vente de quatre logements sociaux par l'OPH Maine-et Loire Habitat**

L'Office Public de l'Habitat, Maine-et-Loire Habitat (nouvellement Meldomys) a décidé de vendre des logements sociaux de son patrimoine locatif social. Ceci n'est possible qu'avec l'accord des collectivités ayant participé au financement de ces logements. À Montreuil-sur-Maine, cela concerne la vente de 4 logements sis 9 rue des Hauts de Mayenne, 1, 2 et 3 impasse des Tilleuls. Le conseil municipal, considérant que les 4 logements constituent des logements sociaux relativement récents et que la commune se doit dans le cadre du PLH d'augmenter son parc social, décide d'émettre un avis défavorable.

➔ **Police de la publicité extérieure**

Depuis le 1er janvier 2024, l'Etat a décentralisé les compétences de police de la publicité extérieure aux maires. Pour faciliter la bonne gestion de ses dossiers, le conseil municipal décide de confier l'instruction de ces déclarations au service commun du PETR du Segréen. Le coût de cette prestation est de 58 € par déclaration préalable et 116 € par autorisation préalable. Une convention est signée en ce sens.

➔ **Constitution d'une réserve foncière – Secteur Malmare**

Dans le cadre de ses compétences en matière d'aménagement, la commune de Montreuil-sur-Maine a décidé de constituer une réserve foncière pour la réalisation, à moyen et long terme, d'une opération d'urbanisation d'ensemble à vocation principale d'habitat sur le secteur dit « Malmare ». Le conseil municipal approuve l'ouverture d'une enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et d'une enquête parcellaire pour la constitution de cette réserve foncière.

# ACTUALITÉS DE LA COMMUNE

## ► AMÉNAGEMENT DU PARVIS DE LA MAIRIE

L'aménagement du parvis de la mairie s'achève. Transformant cet espace public en un lieu moderne, accessible et durable. Ce chantier a démarré par une phase essentielle qui est la rénovation des réseaux d'eaux usées et pluviales, financée par la CCVHA, suivie du terrassement et l'apport des matériaux de structure, puis laissant place à la phase de maçonnerie.

Là où apparaissent les nouvelles courbes et le plateau de la rue du Val de Maine, ce qui permet de ralentir la circulation et d'améliorer la sécurité des piétons en zone partagée et en sens unique à partir de la mairie.



Les pavés utilisés pour le parvis sont produits à un kilomètre du bourg, afin de réduire le transport. Leur teinte claire permet de limiter l'accumulation de chaleur en période estivale, les joints permettent l'infiltration des eaux dans les sols. Cette conception a été réalisée avec des pentes aux normes pour les personnes à mobilité réduite.

Dans cette démarche d'accessibilité et d'inclusion, des toilettes aux normes PMR ont été installés, pour permettre à tous les usagers de bénéficier de ce service public.

Des espaces verts ont été créés, offrant des zones où les habitants pourront se reposer sur de nouveaux bancs à l'ombre des arbres de Judée.

L'éclairage public a été déplacé et modernisé, les nouveaux points lumineux ont été positionnés de manière à améliorer la visibilité des nouveaux aménagements.

Toutes ces tâches ont été réalisées avec professionnalisme par les équipes des travaux publics.

Ce parvis permet d'améliorer le cadre de vie par une harmonie visuelle, de la cohésion sociale grâce à l'accessibilité et l'espace partagé.

Ce qui remet la Mairie au milieu du village.

## ► VOIE DOUCE

Ce qu'on appelle voie douce est tout simplement une invitation à la lenteur. Là où il n'y a pas de bruit. Sauf le chant des oiseaux. Là où des cèdres peuvent vous proposer leurs ombres. Posé sur un banc en attendant rien. Si ! Peut-être une brise de fraîcheur !

En vous promenant sur ce petit chemin sinueux, situé au fond de la Résidence du Parc, derrière la mairie, vous passerez du cœur urbain de la commune, à la verdure du lotissement du Prieuré.



## ► NOUVELLES RÈGLES DE CIRCULATION DANS LE VILLAGE !



### ► Deux nouvelles rues deviennent des rues partagées : une cohabitation apaisée pour tous

Depuis le lundi 30 juin, la rue du Val de Maine et la rue du Moulin sont passées en zone de rue partagée.

#### ► Qu'est ce qu'une rue partagée ?

Une rue partagée est un aménagement où piétons, cyclistes et véhicules motorisés cohabitent dans un espace commun, sans séparation stricte. L'objectif est de favoriser des déplacements respectueux et sécurisés, tout en redonnant une place centrale aux usagers les plus vulnérables.

Dans ces rues, la priorité est donnée aux piétons, qui peuvent circuler librement sur l'ensemble de la chaussée. Les cyclistes et automobilistes doivent adapter leur vitesse et leur comportement.

## ► RAPPEL DES RÈGLES DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La sécurité de tous reste une priorité dans notre commune. Afin de garantir une cohabitation harmonieuse entre automobilistes, cyclistes et piétons, il est utile de rappeler quelques règles essentielles du Code de la route, applicables dans notre bourg et dans les lotissements.

#### ■ Dans le bourg : respect des priorités, des limitations et des zones partagées

- Sur la rue des Hauts de Mayenne, à l'entrée du bourg en venant du Lion d'Angers, la priorité est matérialisée par des panneaux de priorité à la circulation en sens inverse. Ainsi, les véhicules sortant du bourg sont prioritaires. Sur cette même rue, entre les intersections des rues du Val de Maine et le chemin des clous, ce sont les véhicules venant du Lion d'Angers qui sont prioritaires.
- Les limitations de vitesse doivent être respectées (50 km/h grand maximum dans la majorité des rues du centre bourg, 20 km/h dans les rues du Val de Maine et rue du moulin),
- Les passages piétons doivent rester dégagés et les trottoirs libres pour les piétons, poussettes et personnes à mobilité réduite,
- Dans les zones de rencontre, la priorité est donnée aux piétons : les véhicules doivent rouler au pas et redoubler de vigilance



#### ► Les règles à retenir :

- Les piétons sont prioritaires sur l'ensemble de la chaussée,
- Vitesse limitée à 20 km/h pour tous les véhicules motorisés,
- Les cyclistes sont autorisés à circuler dans les deux sens,
- Le stationnement est strictement limité aux emplacements prévus.

#### ► Pourquoi ces changements ?

L'objectif est de rendre ces rues plus sûres, conviviales et accessibles, notamment pour les familles, les personnes âgées ou à mobilité réduite. Ce type d'aménagement participe aussi à la transition écologique, en encourageant les mobilités douces et en réduisant le bruit et la pollution.

***Nous comptons bien sûr sur la vigilance et le respect de chacun pour faire de ces rues partagées un exemple de cohabitation réussie !***

#### ■ Dans les lotissements : priorité à droite !

Il est rappelé que la règle de **la priorité à droite s'applique par défaut** dans tous les lotissements, sauf indication contraire par une signalisation.

- Cela signifie que vous devez céder le passage à tout véhicule venant de votre droite, même si la rue paraît secondaire.
- Cette règle simple permet d'éviter bien des accrochages et de prévenir les risques pour les enfants, nombreux à circuler dans les lotissements.

#### ■ Pour une circulation apaisée

Nous comptons sur la vigilance et le civisme de chacun pour respecter ces règles, qui visent à assurer la sécurité de tous, en particulier des plus vulnérables. La commune continuera à surveiller régulièrement les points sensibles et à adapter la signalisation si nécessaire.

***Merci à toutes et à tous pour votre implication au quotidien !***

## ► UN PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE POUR MIEUX FAIRE FACE AUX SITUATIONS D'URGENCE



La sécurité de tous est une priorité pour notre commune. C'est pourquoi l'équipe municipale travaille actuellement à l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Ce plan vise à organiser, au niveau communal, la gestion des situations de crise (inondation, tempête, accident industriel, etc.) afin de protéger au mieux la population. Il définit les rôles de chacun, les moyens disponibles, les procédures d'alerte et de mise en sécurité, et coordonne l'action des services municipaux et des partenaires de la sécurité civile.

Le PCS est un outil essentiel pour anticiper, s'organiser et réagir efficacement face à des événements exceptionnels.

*Nous reviendrons vers vous cet automne pour vous présenter ce plan et la manière dont chacun pourra y contribuer.*

## ► TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA COMMUNE

### ➔ Merci à David et Sylvie !

La commune continue d'améliorer et d'entretenir ses espaces publics grâce à l'engagement de ses agents municipaux. Ce printemps, David et Sylvie, agents du service technique, ont réalisé plusieurs interventions d'entretien essentielles pour le cadre de vie de tous.



### ➔ Travaux réalisés

Parmi les travaux menés ces dernières semaines :

- Tonte et entretien des espaces verts : pelouses de l'espace communal, taille des haies, massifs fleuris, l'espace festi'Guinguette au bord de la rivière,...
- Entretien divers : notamment l'entretien régulier des toilettes publiques,...
- Petits travaux de maçonnerie : création de l'espace compostage dans le cimetière...

## ► NOS ARCHIVES BIEN RANGÉES !

La mairie a accueilli, du 1<sup>er</sup> avril au 23 mai dernier, Claudia RICOU, archiviste, afin de faire du tri dans nos archives ! Ce travail n'avait pas été fait depuis 2012. Claudia est diplômée d'un master « Histoire et métier des archives ». Passionnée, elle est devenue archiviste itinérante et intervient auprès des mairies et des EPCI. Son travail a consisté à faire un état des lieux de la documentation existante à la mairie, répertoriant et définissant ceux à archiver. Elle a ainsi mis à jour le Plan de classement, selon les règles d'archivage nationale, classant chaque document par thématique.

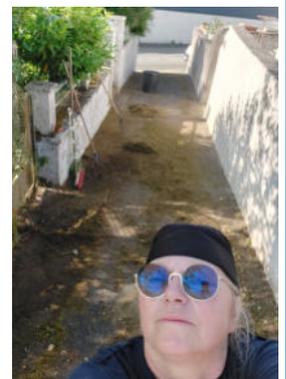


*Nous la remercions pour son travail méthodique et sa bonne humeur !*

### ➔ Un duo engagé

David et Sylvie travaillent de manière complémentaire, toujours dans le respect des consignes de sécurité et du calendrier communal. Leur travail, souvent discret, est pourtant essentiel à la qualité de vie dans la commune.

*Nous les remercions chaleureusement pour leur professionnalisme, leur implication et leur bonne humeur quotidienne.*



## ► LA ROUE DEL AMOR

En cette belle fin d'après-midi du samedi 24 mai, nous avons eu la joie de recevoir, dans le cadre de la Festi'Guinguette 2025, un spectacle financé par la programmation culturelle de la CCVHA «HABILLE TOI ON SORT » : LA ROUE DEL AMOR.

Un artiste seul, Odilon, avec son installation de 8 mètres de haut. A quoi nous attendions-nous ?



Nous avons découvert un artiste haltérophile, jongleur, amateur de pétanque, dansant à ses heures perdues avec une masse, et pratiquant un des agrès les plus spectaculaires du cirque traditionnel.

Odilon nous a emporté avec délicatesse grâce et humour.

*Quel bon moment partagé !*

## ► LA CULTURE SUR NOTRE TERRITOIRE

Le projet culturel de territoire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA) est une initiative visant à structurer et dynamiser l'offre culturelle sur son territoire. Ce projet s'inscrit dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO), favorisant la concertation entre les élus, les habitants, les associations, les acteurs culturels et les services de la CCVHA.

### ► Objectifs principaux

- Favoriser l'accès à la culture pour tous : Le projet cherche à offrir une culture vivante, variée et accessible à l'ensemble des habitants, avec une attention particulière portée aux jeunes,
- Développer l'éducation artistique et culturelle : À travers des actions en milieu scolaire et extrascolaire, le projet vise à sensibiliser les jeunes à la pratique artistique et à la découverte culturelle,
- Renforcer la coopération entre les acteurs culturels : Le projet encourage la collaboration entre les communes, les associations, les écoles de musique et autres structures culturelles du territoire.

### ► Actions mises en place

- Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA) : Signé en décembre 2021, ce contrat implique la CCVHA, la DRAC des Pays de la Loire, le Conseil départemental de Maine-et-Loire et la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale. Il comprend des résidences d'artistes, des interventions en milieu scolaire et des actions culturelles menées par des opérateurs locaux.
- Saison culturelle "Habille-toi, on sort !" : cette saison propose une programmation variée d'événements culturels tout au long de l'année, visant à dynamiser la vie culturelle locale.
- Réseau de bibliothèques : La CCVHA soutient un réseau de bibliothèques couvrant l'ensemble du territoire, facilitant l'accès à la lecture et à la culture pour tous les habitants.
- Soutien aux événements locaux : La CCVHA apporte son soutien à divers événements culturels organisés sur le territoire, renforçant ainsi l'animation locale et la participation des habitants.

## ► ÉCOLE DES QUENIAUX

L'école accueille les enfants de la petite section au CM2, répartis en quatre classes. Située au cœur du village, elle offre un environnement serein, propice aux apprentissages et à la vie collective. Ouverte sur la nature et sur le monde, l'école est labellisée « Génération 2024 ».

Tout au long de l'année, les élèves participent à des projets variés qui viennent enrichir les enseignements fondamentaux. Qu'ils soient artistiques, culturels, scientifiques, sportifs ou citoyens, ces projets, soutenus par l'association des parents d'élèves, sont souvent menés en lien avec des partenaires locaux tels que le CLEA de l'Anjou Bleu, l'école de musique, l'USEP départementale, l'Office Central de la Coopération à l'École ou encore Anjou Sport Nature. Ils se déclinent sous forme de sorties, d'interventions ou d'activités en classe, autour de thématiques communes.

L'équipe enseignante œuvre dans un esprit de collaboration avec les familles et les partenaires de l'école, pour accompagner chaque élève dans son parcours scolaire. Le cadre, à la fois structurant et bienveillant, permet aux enfants d'apprendre et de grandir dans un climat de confiance.

### ► Actualités de l'école

Alors que la fin de l'année scolaire vient de sonner pour nos Queniaux, il est déjà l'heure de penser à la rentrée 2025/2026.

Dès le 1<sup>er</sup> septembre, ce sont 6 élèves de petite section qui vont faire leur première rentrée. L'effectif global de l'école est en légère baisse (85) car le grand groupe de CM2 (18 élèves) est parti vers le collège.

### ► Tarifs pour la rentrée 2025

#### ■ Cantine

Notre prestataire de livraison de repas respecte la loi EGAlim qui demande aux communes de proposer au moins 50% d'alimentation durable et de qualité (avec un signe officiel de qualité), dont au moins 20% de produits bio.

Pour la prochaine rentrée, les tarifs évoluent pour répercuter l'inflation sur les matières premières, la hausse des prix de l'énergie et le coût du personnel. Il est important de rappeler que le coût complet réel d'un repas à la cantine se situe entre 9€ et 11€ (matières premières, personnel, logistique, équipements...). La moitié est payée par les familles, l'autre moitié est prise en charge par la commune.

A partir du 1<sup>er</sup> septembre, les tarifs sont augmentés de 3% en répercussion de la hausse

Les inscriptions à l'école des Queniaux sont possibles toute l'année.

Pour en savoir plus, contacter l'école  
☎ 02 41 95 32 52



de plus de 7% du prestataire de livraison des repas.

- tarif normal : 4.90 €
- demi-tarif : 2.45€
- tarif majoré : 7.35 €
- tarif pour les PAI : 1.60 €

#### ■ Accueil périscolaire

##### ► Les tarifs du périscolaire

QUOTIENT	7h20 à 7h50	7h50 à 8h35
FAMILIAL	18h00 à 18h30	16h15 à 18h00
*Inférieur ou égal à 500	0.87€ le 1/4 d'heure	0.62€ le 1/4 d'heure
Supérieur à 500	1.06€ le 1/4 d'heure	0.72€ le 1/4 d'heure

##### ► Nouvelles modalités concernant le départ du périscolaire

Jusqu'au CP, les enfants seront obligatoirement récupérés par les personnes désignées sur le portail Familles. Le départ d'un enfant "seul" de la garderie est autorisé à partir du CE1, s'il réside dans le bourg de Montreuil-sur-Maine et si la case du portail Famille (« autorisé à partir seul du périscolaire ») est cochée. En dehors de ces critères, une autorisation écrite des parents sera obligatoire et permettra le départ de l'enfant "seul" après validation du maire. Ces modalités sont mises en place afin d'assurer une sécurité optimale aux enfants.

## ➔ L'espace jeux du city stade a fait peau neuve !

Comme annoncé dans notre précédent bulletin, des travaux de rénovation ont été engagés sur l'espace jeux situé près du city stade. C'est désormais chose faite : les équipements ont été réparés, sécurisés et embellis pour accueillir les enfants dans de meilleures conditions.

Ce chantier a été mené avec soin par David et Sylvie. Grâce à leur implication, les familles peuvent profiter d'un espace agréable, repensé pour le confort et la sécurité de tous.



*N'hésitez pas à venir le redécouvrir !*

## ▶ OSEZ L'ÉCOLE DE MUSIQUE DE L'ANJOU BLEU !



### ➔ Contacts et renseignements pour le Lion d'Angers :

👤 Gérard RAMIREZ  
☎ 06 03 10 52 67  
✉ [d.ecoledemusique@anjoubleu.com](mailto:d.ecoledemusique@anjoubleu.com)

L'école de musique, c'est :

- de l'éveil musical de 4 à 6 ans,
- des classes chantantes pour apprendre la musique,
- des instruments à découvrir comme la harpe, les cuivres, le violoncelle, le saxophone et bien d'autres...,
- des pratiques collectives pour partager la passion de la musique : atelier percussions, atelier folk, orchestre junior, orchestre des mondes, orchestre symphonique...,
- des chœurs pour adultes où il n'est pas nécessaire de lire la musique, le tout est de se faire plaisir ensemble,
- et bien d'autres activités à découvrir !

*Ecole de  
Musique*  
ANJOU BLEU

## JEUNESSE

### ▶ RECENSEMENT

#### ➔ Tu as 16 ans ? Pense à te faire recenser !

À partir de ton 16<sup>ème</sup> anniversaire, tu as 3 mois pour te faire recenser à la mairie. C'est une démarche obligatoire, rapide et utile : elle te permet d'obtenir ton attestation de recensement, nécessaire pour passer certains examens (brevet, bac, permis de conduire, concours, etc.). Ce recensement te permet aussi d'être convoqué(e) à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), une étape importante dans ton parcours de citoyen. Pour cela, il te suffit de te présenter en mairie avec ta pièce d'identité, le livret de famille de tes parents et un justificatif de domicile. Tu peux aussi faire la démarche en ligne sur [service-public.fr](http://service-public.fr).

*N'attends pas, c'est simple et important !*

**MINISTÈRE DES ARMÉES**  
*Liberté Égalité Fraternité*

### Bientôt 16 ans ?

## PENSEZ AU RECENSEMENT !

**Pour qui ?**  
Tous les Français âgés de 16 ans

**Pourquoi ?**  
Grâce au recensement :

- inscription d'office sur les listes électorales
- convocation en JDC
- possibilité de s'inscrire aux concours et examens
- possibilité de passer le permis de conduire

**Comment ?**  
Rendez-vous en mairie ou sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Toutes les informations ici

Instagram @armees.juvenesce  
LinkedIn Direction du service national et de la jeunesse  
Twitter @DSNjeunesse  
YouTube @SGArmees

# LES ÂÎNÉS

## ► REPAS DES ÂÎNÉS – INVITATION

Comme le veut la tradition, le CCAS de Montreuil-sur-Maine, en collaboration avec l'équipe municipale, a le plaisir d'inviter les habitants de plus de 70 ans à son traditionnel repas des aînés.



À cette occasion, vous aurez également la chance d'assister à une prestation musicale de Pierre Desmas, un artiste local résidant à Montreuil.

Notez bien la date : cette année, le rendez-vous est fixé au **samedi 15 novembre 2025** à midi, au Relais des Chasseurs.

À celles et ceux qui ne sont jamais venus, ainsi qu'aux jeunes de plus de 70 ans souhaitant participer, n'hésitez pas à transmettre vos coordonnées au secrétariat de la mairie afin de recevoir l'invitation du CCAS !

## ► ATELIERS NUTRITION / GRANDE TABLÉE CET AUTOMNE À MONTREUIL-SUR-MAINE

Apprenez à composer des repas sains, faciles et rapides, adaptés à vos besoins. Cuisinez et partagez-les ensemble ! Cet automne, des ateliers nutrition seront proposés par le CIAS, dans le cadre de la mission de prévention de la perte d'autonomie des seniors. Ces ateliers ont pour objectif de sensibiliser les personnes âgées aux enjeux d'une alimentation équilibrée, adaptée à leurs besoins, dans une logique de prévention santé et de maintien de l'autonomie.



L'action se déroulera en 6 séances, animées par une diététicienne / nutritionniste, aux dates suivantes de 14h00 à 16h30 :

- Jeudi 2 octobre 2025
- Jeudi 9 octobre 2025
- Jeudi 16 octobre 2025
- Jeudi 6 novembre 2025
- Jeudi 13 novembre 2025
- Jeudi 20 novembre 2025

En complément de ces ateliers, 3 grandes tablées seront organisées (dont une à Montreuil). 3 repas à cuisiner et à partager ensemble pour mettre en pratique les ateliers nutriments et créer des liens !

### ► Inscriptions obligatoires

 Laurie LO PINTO  
 07 57 47 70 77

## ► GUIDE BIEN VIEILLIR 2025-2026

À partir de septembre, l'équipe du CIAS des Vallées du Haut Anjou mettra à disposition un livret "Mon guide Bien vieillir 2025-2026".

Il présentera l'ensemble des services à destination des personnes âgées ainsi que le programme des actions collectives seniors pour l'année 2025-2026. Ateliers, rencontres, activités de prévention ou temps de convivialité : autant d'occasions de rester actif, informé et entouré.



Ce livret se veut être un outil utile, rassurant et inspirant, reflet de l'engagement quotidien du CIAS à vos côtés.

## ► PLAN CANICULE 2025

### ➔ Recensement des personnes vulnérables

Bien que la météo de ce début d'année n'annonce pas nécessairement une canicule pour l'été à venir, il est essentiel de rappeler les dispositifs prévus pour faire face à de fortes chaleurs.

Depuis 2004, le gouvernement a instauré un Plan National Canicule, qui vise à prévenir les risques sanitaires liés aux épisodes de chaleur extrême, en s'appuyant notamment sur la solidarité de proximité et la lutte contre l'isolement des personnes fragiles. Le plan est structuré autour de plusieurs niveaux d'alerte permettant une mobilisation rapide et coordonnée des différents acteurs.

Au niveau local, c'est le Plan Vermeil qui s'applique. Ce dernier prévoit une vigilance particulière à destination des publics les plus vulnérables, notamment les personnes âgées et les personnes en situation de handicap vivant à domicile.

Dans ce cadre, la commune tient à jour un registre nominatif des personnes souhaitant être accompagnées en cas de canicule.

L'inscription sur ce registre, strictement confidentielle, permet à la commune d'organiser un suivi personnalisé (appels réguliers, visites, aide en cas de besoin) si le Plan d'Alerte et d'Urgence est déclenché par la préfecture.

Nous encourageons donc vivement :

- Les personnes âgées,
- Les personnes en situation de handicap,
- Et leurs proches ou aidants,

à se faire recenser en contactant le secrétariat de la mairie dès maintenant.

Cette démarche simple peut faire toute la différence en période de fortes chaleurs.

Ensemble, soyons vigilants et solidaires.

## ACTIONS SOCIALES

### ► TRANSPORT SOLIDAIRE

#### ➔ Appel à chauffeurs bénévoles

Face à l'isolement croissant de nombreuses personnes âgées ou en situation de précarité, les services de transport solidaire jouent un rôle essentiel dans le maintien du lien social. Ce dispositif repose sur l'engagement de chauffeurs bénévoles, qui offrent de leur temps pour accompagner ceux qui ne peuvent se déplacer seuls, notamment pour se rendre à des rendez-vous médicaux, faire des courses ou participer à des activités sociales.

Avoir un véhicule, un peu de temps libre et l'envie d'aider suffisent pour rejoindre cette chaîne de solidarité. En retour, les chauffeurs bénéficient d'indemnités kilométriques, d'un soutien logistique et surtout, de rencontres humaines enrichissantes.

Aujourd'hui, la commune lance un appel à de nouveaux bénévoles pour compléter l'équipe de 4 bénévoles déjà actifs sur la commune, rattaché au transport solidaire coordonné par le CIAS de notre communauté la CCVHA.



Rejoindre le transport solidaire, c'est rouler pour une cause, à son rythme, tout en redonnant de la mobilité à ceux qui en ont le plus besoin.

#### ➔ Pour s'inscrire en tant que bénévole

👤 Vincent BOSSE – CIAS  
☎️ 07 57 41 62 09

### ► LE HALAGE

#### ► Travaux d'entretien sur le chemin de halage

Les crues ont fait bien des dégâts cet hiver sur le chemin de halage. Des travaux d'entretien ont été menés par le Conseil Départemental. Il s'agissait d'éliminer ce que les techniciens appellent les « laisses de crue », qui sont les limons déposés sur le chemin par les crues successives. La tâche n'a pas été facile car le limon s'assèche très vite et passe très rapidement de l'état boueux à l'état solide. Un engin est passé avec une lame pour araser la terre du chemin. Cela a eu pour effet de créer des « bourrelets » peu esthétiques sur les rebords. Ils ont été éliminés par la suite et nous avons retrouvé notre chemin de halage, si propice aux balades estivales.

#### ► Et la liaison Montreuil-sur-Maine – Chambellay ?

C'est également pour répondre à certaines règles que le projet de liaison entre Montreuil-sur-Maine et Chambellay par le halage a été interrompu. En effet, l'itinéraire prévu traverse ce que l'on appelle « une zone humide » définie par le code de l'environnement, comme étant des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». L'article L.211-1 du Code de l'environnement vise en particulier la préservation de ces zones en affirmant le principe selon lequel la préservation et la gestion durable des zones humides sont d'intérêt général et souligne que les politiques d'aménagement des territoires ruraux doivent prendre en compte l'importance de la conservation, l'exploitation et la gestion durable des zones humides, au cœur des politiques de préservation de la diversité biologique, du paysage, de gestion des ressources en eau et de prévention des inondations.

Cela se traduit concrètement par une compensation : lorsqu'un aménagement du territoire prévoit la suppression d'une zone humide, on doit trouver un autre site classé « zone humide », équivalent au moins une fois et demi à la zone concernée, de préférence autour du même territoire (mais pas obligatoire). pour compenser cette suppression.

Le revêtement utilisé pour réaliser ce chemin de halage n'est pas le même que celui utilisé pour nos routes car il doit être perméable afin de pouvoir laisser passer l'eau et ne pas désertifier les sols de notre campagne. Ce revêtement répond à certaines normes environnementales qui régissent désormais nos différents projets d'aménagement.

Depuis 1976, date de la toute première loi relative à la protection de la nature, la réglementation a évolué et fixe désormais des limites indispensables à l'impact de l'homme sur la nature. Un code de l'environnement a été créé en l'an 2000 qui réunit l'ensemble des lois et règlements fixant les règles à respecter en matière d'aménagement.

Actuellement, le Conseil Départemental a réussi à trouver deux sites qui répondent aux attentes. Un dernier accord de la Direction Départementale des Territoires est attendu pour valider mais, si tout se passe bien, les travaux d'aménagement pour vélo devraient commencer à l'automne pour être finis au printemps 2026.

Par contre, depuis fin juin, les piétons et les cavaliers peuvent emprunter le tronçon Montreuil-sur-Maine – Chambellay. En effet, la sécurisation du coteau a été réalisée et les trous qui parsemaient le sentier ont été comblés afin de permettre cette promenade, à pied ou à cheval, pendant l'été 2025.



## ► FRANCE SERVICES

### ► Vous avez besoin d'aide dans vos démarches du quotidien ?

Les conseillers France Services sont là pour vous accompagner et c'est gratuit. Ils vous apportent une aide, une écoute et un soutien dans vos démarches de la vie quotidienne, tant sur le plan administratif que numérique.

Les conseillers France Services :

- vous accueillent, vous informent et vous orientent,
- vous accompagnent dans l'utilisation d'internet et des services en ligne (création d'une boîte mail ; navigation sur les sites internet des services administratifs, réalisation de démarches en ligne...),
- vous accompagnent dans vos démarches administratives de la vie quotidienne (demande de retraite, déclaration à la CAF, demande de carte vitale, demande d'aide au logement, démarche pour obtenir une carte d'identité ou un passeport,...),
- vous mettent en relation avec les partenaires qui effectuent sur place des permanences pour répondre à vos questions (France Travail, Assurance retraite, CAF, MSA, impôts, sécurité sociale, Mission locale, France Rénov, conciliateur de justice ...).



**France services**

Liberté  
Égalité  
Fraternité



3 sites France Services sont à votre disposition dans les Vallées du Haut-Anjou : au Lion d'Angers, aux Hauts-d'Anjou et à Val d'Erdre-Auxence.



#### France Services Le Lion d'Angers

1er étage Pôle Santé Social Thierry Le Borgne

1 avenue Philéas Fogg, Le Lion d'Angers

02 41 32 33 36

lelionsdangers@france-services.gouv.fr

Ouvert

📅 lundi, mardi et jeudi : 9h - 12h, 13h30 - 16h30

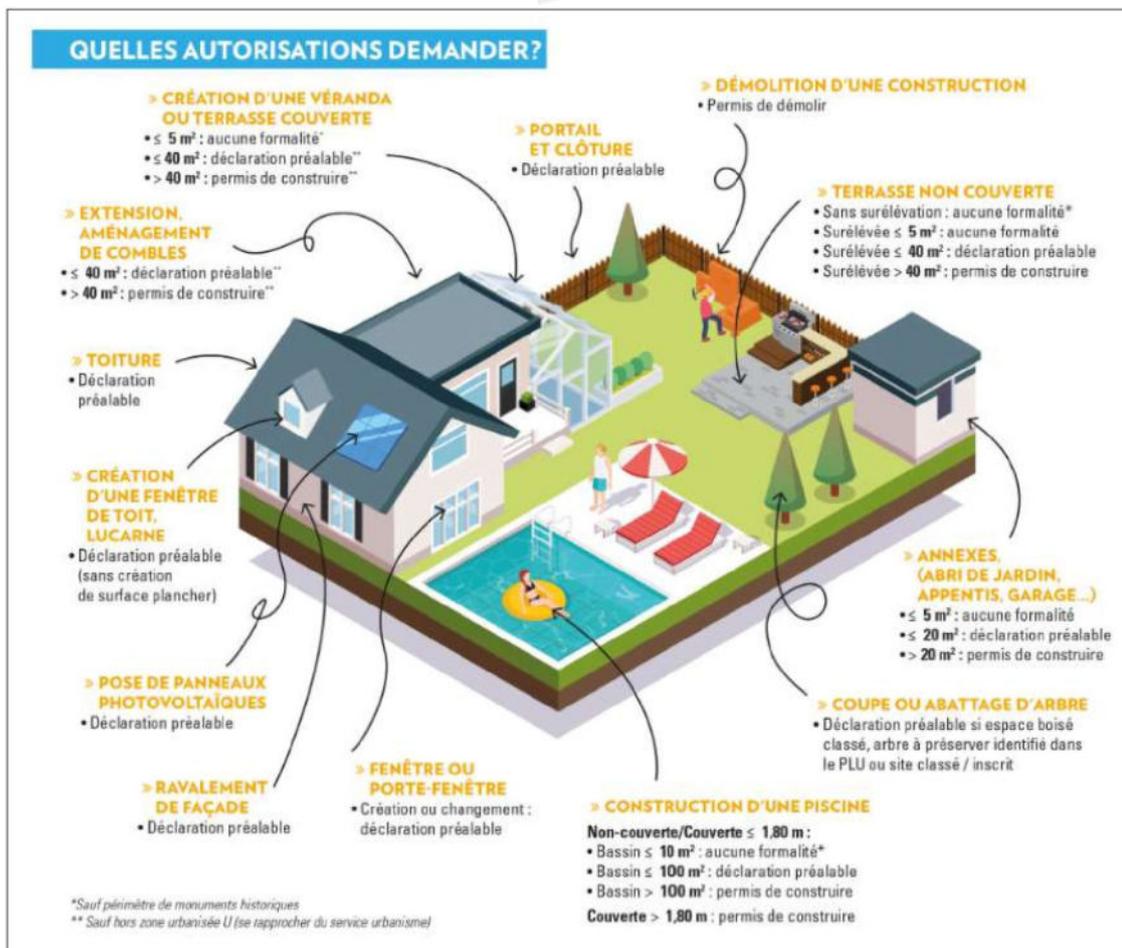
📅 mercredi et vendredi : 9h - 12h

## ► RÈGLES D'URBANISME

Tout projet de construction, d'extension ou de modification extérieure doit faire l'objet d'une déclaration préalable ou d'un permis de construire.



Les constructions ne nécessitant pas de déclaration ou d'autorisation doivent respecter le PLU.



## ► ELECTIONS MUNICIPALES 2026

### ► Un nouveau mode de scrutin pour notre commune

À l'occasion des élections municipales de mars 2026, un changement important entre en vigueur pour notre commune de moins de 1 000 habitants : le mode de scrutin est harmonisé avec celui des communes de 1 000 habitants et plus, en application de la loi du 21 mai 2025.

#### ■ Vote par liste bloquée et paritaire

Les candidats se présentent par listes complètes, avec **alternance homme/femme obligatoire**. Chaque liste peut comprendre jusqu'à deux candidats de plus que le nombre de sièges à pourvoir. Une liste peut être incomplète, mais jusqu'à deux candidats de moins que le nombre de sièges. Ainsi dans notre commune, bien que l'effectif légal du conseil municipal reste à 15, chaque liste doit comprendre entre 13 et 17 candidats. Le conseil est réputé complet avec 13 élus. **Il est désormais impossible de panacher les listes en rayant ou en ajoutant des noms.**

#### ■ L'attribution des sièges au conseil municipal

- 1<sup>er</sup> tour : si une liste obtient plus de 50% des suffrages, il n'y a pas de second tour. La liste arrivée en tête reçoit automatiquement la moitié des sièges à pourvoir (prime majoritaire). L'autre moitié des sièges est répartie à la proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés.
- 2<sup>d</sup> tour : regroupe toutes les listes qui ont fait mieux que 10% au premier tour. Contrairement au premier, ce tour fonctionne à la majorité relative. Ainsi, la prime majoritaire échoie cette fois à la liste ayant le plus de voix. Le reste des sièges se répartit de la même façon que ci-dessus.

### ► Les conditions pour être candidat aux élections municipales

#### ■ Conditions liées à la personne

- Nationalité française ou d'un pays de l'UE
- 18 ans révolus
- Jouir de ses droits civils et politiques

#### ■ Condition d'attache avec la commune

- Être inscrit sur les listes électorales de la commune ou être inscrit au rôle des contributions directes de la commune

## L'attribution des sièges au conseil municipal

Petites communes de plus et moins de 1000 hab.

Scrutin de liste proportionnel avec prime majoritaire

1 Scrutin de liste : les électeurs votent pour une liste de candidats  
A l'opposé d'une élection législative  
Impossibilité de panacher les bulletins de vote



2 Proportionnelle : partage des sièges en fonction du nombre de voix recueillies  
A l'opposé d'un scrutin majoritaire comme l'élection présidentielle ou législative, où seul le premier est élu



3 Avec prime majoritaire : la liste en tête obtient 50% des sièges  
Elle est donc assurée d'avoir la majorité absolue



#### ■ Modalités pour élire le maire

Une fois le conseil municipal en place, sa première tâche est d'élire le maire et ses adjoints. Il se réunit donc une première fois entre le vendredi et le dimanche suivant son élection. Ce premier conseil se tient sur convocation du maire sortant et sous la présidence initiale du conseiller le plus âgé. Après l'élection du maire, ce dernier prend à la fois ses fonctions et la présidence de la séance.

Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Un premier tour a lieu et, s'il ne donne pas de majorité absolue à un conseiller, un second tour s'organise selon les mêmes modalités. Si aucun maire n'a été élu lors des deux premiers tours, un troisième tour de scrutin a lieu, toujours à vote secret, et c'est le candidat ayant reçu le plus de voix qui devient maire. En cas d'égalité, c'est encore le plus âgé qui est l'emporte. Une fois le maire élu, le conseil municipal procède à l'élection de ses adjoints.

## Comment élit-on le maire ?

Communes de moins de 1000 habitants



Élection des conseillers

- Candidatures de listes
- Possibilité de dépôt de listes incomplètes
- Entre 7 et 15 conseillers
- Scrutin de liste, proportionnel, sans panachage



Élection du maire

- Scrutin secret
- Élection par le conseil à la majorité absolue
- Éventuelle élection au 3e tour à la majorité relative



Désignation des conseillers communautaires

Premiers conseillers municipaux selon l'ordre du tableau

**SUPER U Pays Lionnais**

☎ 02 41 95 62 55

🕒 8h45-20h

📍 49220, Grez-Neuville

**D.B.E.** Damien Bouillé Electrique



Électroménager  
Borne de recharge  
Chauffage - Ventilation

Électricité Générale  
Alarme - Dépannage  
Automatisation de portail

06 14 43 75 54

dbe4247@gmail.com

4259, Route du Grand Rossignol Saint-Martin-du-Bois 49500 SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU



**BOULANGERIE  
PATISSERIE**

**LE LION D'ANGERS**

CENTREVILLE - ZA GROSSEPIERRE

02 41 95 31 15 - 02 41 76 64 52

**ST MARTIN DU BOIS**

02 41 61 31 31



**FORMUL'  
OPTIQUE**

*Pour tous les besoins, toutes les envies, tous les budgets*

Amélie Plaçais  
Opticienne diplômée

C.Cial Super U - Rue du Lionnais  
49220 Grez-Neuville  
02.41.25.43.66

**TAXIS CHEVALIER GÉRALD**

MONTREUIL/MAINE - ST MARTIN DU BOIS



06-22-142-142

02-41-933-994

**LESURTEL  
BRUNO**



MACONNERIE ET RENOVATION

52 RUE DES HAUTS DE MAYENNE  
49220 MONTREUIL SUR MAINE  
06-27-38-62-91  
bruno.lesurtel49@sfr.fr  
N°SIRET:753569870



**PRESENT LE MERCREDI  
DES SEMAINES PAIRES  
SUR LE BORD DE LA MAYENNE**

Produits locaux et artisanaux  
Boissons chaudes, Softs, Bières et vins

CONTACT: Julien ABLIN

📍 lainguetteanjouee

☎ 06 37 33 44 08

✉ lainguette.anjouee@gmail.com

Privatisation possible:

- Mariage
- Anniversaire
- Festival
- Entreprise



**Plomberie - Chauffage - Energies Renouvelables  
Ferrerrie - Métallerie - Mécano-soudure**

Jacques GUET

Port.: 06 87 03 41 52

www.guet-sarl.com

«La Jaillette» - 49500 LOUVAINES - Tél./Fax: 02 41 61 35 93

**DAINVAUX**  
Rénov'Anjou

2012 QUALIBAT 2112 2183

*Depuis plus de 40 ans à votre service*

- MAÇONNERIE
- BÉTON ARMÉ
- TAILLE DE PIERRE
- RESTAURATION
- RAVALEMENT
- ASSAINISSEMENT
- SABLAGE

LES NOUVELLES D'ANJOU

**Tél. : 02 41 69 85 94**  
[www.dainvaux-renovanjou.fr](http://www.dainvaux-renovanjou.fr)  
[contact@dainvaux-renovanjou.fr](mailto:contact@dainvaux-renovanjou.fr)

8 Grande Rue - BP 50004  
 Châteauneuf-sur-Sarthe - 49330 LES HAUTS D'ANJOU

  
**CITROËN**

**GARAGE JM AUTOMOBILES**  
 4 ROCADE DU LION  
 49220 LE LION D'ANGERS

**Nicolas MADIOT**

Vente Véhicules Neufs - Occasions  
 Mécanique - dépannage  
 Tôlerie - Peinture  
 Réparation Pare Brise  
 Station Total - Prêt de Véhicule  
 Station de Lavage OKI  
 Location Véhicules ADA

[contact@jmauto49.fr](mailto:contact@jmauto49.fr) Tél : 02 41 95 31 07

  
**Menuiserie MAROLLEAU**

**MENUISERIE MAROLLEAU**  
 11, rue Paul Langevin - ZA de la Sablonnière  
 49220 LE LION D'ANGERS

02.41.95.25.61 - 06.28.45.58.16  
[contact@denismarolleau.fr](mailto:contact@denismarolleau.fr)



**SARL Cyril VIVIEN**  
**Forge - Serrurerie**  
 ZA La Fontaine - 49330 Champigné  
 Tél.: 02 41 77 98 60 - Fax : 02 41 43 79 09  
 Port.: 06 89 03 44 94  
[viviencyril@orange.fr](mailto:viviencyril@orange.fr)



**Maud D'Agostini**  
 Coach Comportementaliste Canin

06 76 73 14 21  
[maud@rebeldogs.academy](mailto:maud@rebeldogs.academy)  
 À domicile sur Angers et environs  
[www.rebeldogs.academy](http://www.rebeldogs.academy)  
[rebeldogs.academy](https://www.facebook.com/rebeldogs.academy)

Méthodes d'éducation Bienveillantes et Positives

- Entraînement Personnalisé
- Consultation Comportementale
- Vente d'accessoires et friandises
- Garde d'animaux à domicile

**MAILLET Ludovic**

- PLOMBERIE
- SANITAIRE
- CHAUFFAGE
- FAIENCÉ
- CLIM / PAC

VENTE & INSTALLATION  
 NEUF / RÉNOVATION

*Votre artisan de proximité*

6, rue de la Maréchalerie - 49220 Le Lion d'Angers  
**02 41 93 18 29** - [sarl.mailletludovic@orange.fr](mailto:sarl.mailletludovic@orange.fr)  
[www.sarlmilletludovic.fr](http://www.sarlmilletludovic.fr)

  
**Proprietes-privées.com** La nouvelle espèce immobilière

**Audrey RICHÉ**  
 Conseillère en immobilier indépendante  
[a.riche@proprietes-privées.com](mailto:a.riche@proprietes-privées.com)  
**06 72 49 73 46**



**PAYSAGISTE** Conception, Réalisation et Entretien de Jardin  
[www.murmuredeapaysage.com](http://www.murmuredeapaysage.com)

**MURMURE D'EAU**

Tél : 02 41 95 89 86  
 ZA de la Sablonnière 49220 Le Lion d'Angers